

Les principales mesures



- une **revalorisation de la grille A type**, avec un gain indiciaire variable d'un échelon à l'autre
- la **création d'un nouvel échelon dans le 2^{ème} grade** (8^{ème} échelon de la hors classe, indice 821)
- une **carrière complète se déroulant sur au moins 2 grades** (classe normale + hors-classe).
Pour le SNUipp-FSU, cela doit se traduire par la possibilité pour tous les enseignants d'atteindre l'indice terminal en fin de carrière.
- la **création d'un 3^{ème} grade** réservé « *aux agents ayant fait preuve d'une valeur exceptionnelle* » ou ayant assuré des fonctions particulières. Cela ressemble fort au grade d'accès fonctionnel (GRAF) dévoilé lors des chantiers métiers.
- une **cadence unique d'avancement d'échelon**, pouvant être accélérée ou exceptionnellement ralentie
Actuellement les enseignants ont l'avancement le plus défavorable de toute la Fonction publique avec 3 rythmes différents et des durées dans l'échelon pouvant être supérieures à 4 ans, voire 5 ans.
- une **harmonisation des modalités d'appréciation de la valeur professionnelle**
Actuellement les enseignants sont notés sur leur pratique professionnelle quand, dans le même temps, les autres fonctionnaires sont évalués lors d'un entretien professionnel.
- un **calendrier en 2 temps** : la transformation d'une partie des primes en points d'indice entre 2017 et 2018 et la revalorisation des grilles entre 2017 et 2020.